

Contrat de prestation photographique — Mariages et séances

Bahía Photographer · bahiaphotographer.com

Traduction fournie à titre de commodité uniquement. La version anglaise est la version faisant foi et prévaut toujours en cas de divergence (clause 16.2).

Entre

Adam Josef Lankamer, exerçant sous le nom commercial **Bahía Photographer**, NIE / numéro de TVA Z3789734Y (ESZ3789734Y), Calle Mezquita Alta 699, 18697 La Herradura (Granada), Spain · adam@bahiaphotographer.com · +34 641 758 592 (« **le Photographe** »)

et

Nom(s) : _____

Numéro(s) de pièce d'identité / de passeport : _____

Adresse : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

(« **le Client** » ; lorsque deux personnes signent, chacune d'elles est solidairement tenue du présent contrat)

1. La réservation

1.1 Le Photographe photographiera le mariage du Client conformément à l'**Annexe A** (date, lieu, horaires, formule).

1.2 La date n'est réservée au Client qu'une fois le présent contrat signé par les deux parties **et** le paiement de réservation prévu à la clause 3 reçu. Jusque-là, la date peut être proposée à d'autres personnes. Une date bloquée dans le calendrier de disponibilités en ligne est retenue pendant 72 heures.

1.3 Le Photographe ne photographie qu'un seul mariage par jour.

2. Ce qui est inclus

2.1 La formule figurant à l'Annexe A comprend :

- un entretien de préparation avant le mariage et une aide à l'établissement du déroulé de la journée ;
- la couverture photographique pendant le nombre d'heures indiqué à l'Annexe A, à partir de l'heure convenue ;
- le nombre de photographies retouchées individuellement indiqué à l'Annexe A (Elopement 200 · Demi-journée 400 · Journée complète 600) ;
- des photos ou une vidéo des coulisses (le making-of) ;
- la livraison **dans un délai de 7 jours** suivant le mariage, dans une galerie privée en ligne, sous forme de fichiers haute résolution sans filigrane ;
- une page d'album privée sur bahiaphotographer.com, accessible uniquement par son lien et masquée aux moteurs de recherche ;
- les déplacements dans un rayon de 100 km autour de La Herradura.

2.2 Sélection et retouche. Le Photographe choisit et retouche les photographies selon son propre style, tel qu'il apparaît dans son portfolio. Les fichiers non retouchés ou RAW ne sont pas livrés. Les demandes de prises de vue particulières sont les bienvenues à l'avance, mais, un mariage étant un événement qui se déroule en direct, le Photographe ne peut garantir aucune photographie en particulier.

2.3 Des heures supplémentaires peuvent être ajoutées à l'avance ou le jour même, sous réserve de la disponibilité du Photographe, au tarif de **250 € de l'heure** (TVA incluse). Les heures supplémentaires ajoutées le jour même sont payées dans un délai de 7 jours.

2.4 Les déplacements au-delà de 100 km de La Herradura sont facturés au tarif forfaitaire de **1 € par km** (TVA incluse) pour chaque kilomètre au-delà des 100 premiers kilomètres, à l'aller comme au retour. Si le lieu est suffisamment éloigné pour nécessiter une nuitée, le coût est convenu à l'avance et indiqué à l'Annexe A.

3. Prix et paiement

3.1 Le prix total est indiqué à l'Annexe A. **Tous les prix s'entendent TVA espagnole (IVA) de 21 % incluse.**

3.2 Paiements :

- **Paiement de réservation : 30 % du prix total**, exigible dans les 72 heures suivant la signature, afin de réserver la date ;
- **Solde : 70 %, exigible au plus tard 30 jours avant le mariage.** Si le contrat est signé moins de 30 jours avant le mariage, la totalité du prix est exigible à la signature.

3.3 Paiement par virement bancaire sur le compte indiqué à l'Annexe A, par Bizum, ou par carte au moyen d'un lien de paiement sécurisé Stripe envoyé par le Photographe. Les espèces ne sont acceptées que lorsque le prix total de la réservation est inférieur à 1 000 €, comme l'exige la loi espagnole. Le Client prend à sa charge les éventuels frais bancaires afférents aux virements internationaux.

3.4 Si le solde n'est pas reçu à sa date d'échéance, le Photographe envoie un rappel. S'il demeure impayé **7 jours** après le rappel, le Photographe peut considérer la réservation comme annulée par le Client au titre de la clause 4. Les photographies sont livrées une fois reçus tous les paiements dus.

4. Annulation par le Client

4.1 Le Client peut annuler à tout moment en adressant un écrit au Photographe. La date étant réservée exclusivement au Client et devenant plus difficile à attribuer à un autre mariage à mesure que celui-ci approche, les montants suivants sont conservés ou dus :

Réception de l'annulation	Montant conservé par le Photographe
Plus de 6 mois avant le mariage	Le paiement de réservation (30 %)
Entre 6 mois et 60 jours avant	50 % du prix total
Moins de 60 jours avant	100 % du prix total

Si le Photographe réserve un autre mariage rémunéré à la date annulée, le montant conservé est ramené au seul paiement de réservation. Toute somme déjà versée au-delà du montant conservé est remboursée dans un délai de 14 jours.

4.2 Le paiement de réservation est versé à titre d'**arrhes au sens de l'article 1454 du Code civil espagnol* (arras penitenciales, *arrhes de dédit*)* : le Client peut se dédire en les abandonnant, et le Photographe ne peut se dédire que dans les conditions de la clause 6.1, en les restituant au double.

4.3 Le Client peut annuler **sans frais dans un délai de 14 jours à compter de la signature** et est alors intégralement remboursé dans un délai de 14 jours, à condition que le mariage ait lieu plus de 30 jours après la date de son annulation.

5. Changement de date

5.1 Le Client peut reporter le mariage à une nouvelle date **une fois, sans frais**, si la demande est formulée plus de 6 mois avant la date initiale et si le Photographe est disponible à la nouvelle date. Les paiements déjà effectués sont reportés.

5.2 Tout autre changement de date est traité comme une annulation au titre de la clause 4, sauf accord contraire du Photographe donné par écrit.

5.3 Le passage à une formule inférieure est possible jusqu'à **6 mois** avant le mariage ; le prix est ajusté, mais le paiement de réservation déjà effectué n'est pas réduit.

6. Empêchement du Photographe

6.1 Si le Photographe annule pour toute raison autre que celles visées à la clause 7, il rembourse **l'intégralité des sommes versées par le Client, majorée d'un montant égal au paiement de réservation**, dans un délai de 14 jours.

6.2 Si le Photographe ne peut être présent pour cause de maladie, de blessure ou de toute autre urgence grave, il s'efforcera de trouver un photographe remplaçant expérimenté, d'un style similaire. Le Client peut accepter ce remplaçant ou le refuser. Si le Client le refuse, ou si aucun remplaçant n'est trouvé, **l'intégralité des sommes versées par le Client lui est remboursée** dans un délai de 14 jours. Le Photographe n'est tenu d'aucun autre coût.

7. Événements indépendants de la volonté des parties

7.1 Si le mariage ne peut avoir lieu, ou si le Photographe ne peut exécuter sa prestation, en raison d'un événement échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties (par exemple une catastrophe naturelle, des alertes météorologiques graves, des restrictions liées à une épidémie, des décisions des autorités publiques, ou l'indisponibilité du lieu), les parties s'efforceront d'abord de convenir d'une nouvelle date **sans frais** conformément à la clause 5.

7.2 Si aucune nouvelle date n'est possible dans un délai de **12 mois**, le Photographe rembourse l'intégralité des sommes versées, déduction faite des frais raisonnables non remboursables déjà engagés pour ce mariage (par exemple des déplacements ou un hébergement réservés), justifiés par des reçus.

8. Engagements du Client

8.1 Transmettre le déroulé définitif, les adresses et la liste des photos de groupe familiales au moins **14 jours** avant le mariage.

8.2 Désigner, pour le jour J, une personne de contact en mesure d'indiquer les membres de la famille et d'aider à réunir les groupes.

8.3 S'assurer que le Photographe est autorisé à photographier sur le lieu et pendant la cérémonie, et informer le Photographe de toute restriction (par exemple pas de flash ou pas de photographie pendant la cérémonie). Le Photographe n'est pas responsable des photographies qui n'ont pu être prises en raison de ces restrictions, ou parce que les téléphones des invités ou d'autres photographes obstruaient la vue.

8.4 Pour une couverture de 6 heures ou plus, prévoir un repas et une courte pause, ainsi qu'un endroit sûr où déposer les sacs.

8.5 Les retards non imputables au Photographe sont décomptés des heures convenues, sauf si des heures supplémentaires sont ajoutées conformément à la clause 2.3.

9. Livraison et conservation des photographies

9.1 Les photographies sont livrées dans un délai de 7 jours suivant le mariage ou, si elle est postérieure, suivant la réception de tous les paiements.

9.2 La galerie en ligne reste accessible pendant **12 mois** à compter de la livraison. Il appartient au Client de télécharger et de conserver ses propres copies. Le Photographe conserve une sauvegarde des photographies livrées pendant **2 ans**, après quoi elles peuvent être supprimées.

9.3 Le Photographe met en œuvre tous les efforts raisonnables pour réaliser, stocker et livrer les photographies en toute sécurité. Si des photographies sont perdues ou endommagées malgré ces efforts, la responsabilité du Photographe est limitée conformément à la clause 13.

10. Droits d'auteur et utilisation par le Client

10.1 Le Photographe est l'auteur des photographies et conserve les droits d'auteur et le droit moral en vertu du droit espagnol de la propriété intellectuelle.

10.2 Le Client bénéficie d'une **licence permanente et non exclusive** d'utilisation des photographies à des **fins personnelles et non commerciales** : impression, partage avec la famille et les amis, et publication sur ses réseaux sociaux personnels. Une mention ou une identification (*Bahía Photographer*, @bahiaphotographer) est appréciée lors de toute publication.

10.3 Le Client ne peut ni vendre les photographies, ni les utiliser à des fins publicitaires, ni les présenter à des concours, et ne doit pas les retoucher ou leur appliquer des filtres pour ensuite les présenter comme l'œuvre du Photographe. Toute utilisation commerciale par des lieux de réception, des prestataires ou des magazines requiert l'autorisation écrite du Photographe.

11. Utilisation des photographies par le Photographe

11.1 En signant le présent contrat, le Client accepte que le Photographe puisse utiliser toute photographie prise lors du mariage pour présenter et promouvoir son travail — notamment sur bahiaphotographer.com, sur les réseaux sociaux, sur la fiche Google Business Profile, dans des annuaires de mariage, dans des supports imprimés et publicitaires, dans des concours et des publications — sans autre autorisation et sans rémunération.

11.2 Si le Client, ou un invité pour ce qui concerne les photographies qui le représentent, demande par écrit le retrait de photographies, le Photographe les retire de tous les supports destinés au public placés sous son contrôle dans un délai de **14 jours**. Les supports imprimés déjà produits ne peuvent être retirés.

11.3 Le Photographe ne publie pas le nom du Client ni celui des invités avec les photographies.

11.4 Le Client s'engage à informer les invités qu'un photographe professionnel sera présent au mariage et que les photographies pourront être utilisées comme décrit dans la présente clause.

12. Données personnelles

12.1 Le Photographe traite les données personnelles du Client et les photographies afin d'exécuter le présent contrat, comme décrit dans la politique de confidentialité disponible sur bahiaphotographer.com/privacy. Les documents contractuels et de facturation sont conservés pendant la durée imposée par la loi ; les photographies, pendant la durée prévue à la clause 9.2.

12.2 Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition en écrivant à adam@bahiaphotographer.com, et peut introduire une réclamation auprès de l'Agence espagnole de protection des données (www.aepd.es).

13. Responsabilité

13.1 Sauf faute lourde ou faute intentionnelle, la responsabilité totale du Photographe au titre du présent contrat est limitée **au montant payé par le Client**.

13.2 Le Photographe n'est pas responsable des préjudices indirects (par exemple le coût d'une nouvelle mise en scène de l'événement).

13.3 Aucune disposition du présent contrat ne limite les droits dont le Client dispose en tant que consommateur en vertu du droit espagnol.

14. Réclamations

Les formulaires officiels de réclamation (*hojas de quejas y reclamaciones* de la Junta de Andalucía) sont disponibles auprès du Photographe sur demande. Les parties s'efforceront d'abord de résoudre tout désaccord par le dialogue.

15. Droit applicable et juridiction

15.1 Le présent contrat est régi par le droit espagnol.

15.2 Tout litige est soumis aux tribunaux compétents dans le ressort desquels se trouve le siège du Photographe.

16. Dispositions générales

16.1 Le présent contrat, avec ses Annexes A et B, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties. Toute modification doit être convenue par écrit, un e-mail valant écrit.

16.2 Le présent contrat est conclu en anglais. Les traductions en espagnol, en français, en polonais et en russe sont fournies à titre de commodité. **La version anglaise est la version faisant foi : en cas de divergence ou de différence d'interprétation entre les versions linguistiques, la version anglaise prévaut toujours.** En signant, le Client confirme avoir eu la possibilité de lire le contrat, de poser des questions ou de prendre conseil avant de le signer. Si une clause n'est pas claire, elle est interprétée dans le sens le plus favorable au Client.

16.3 Si une clause est jugée nulle, le reste du contrat demeure applicable.

Signé à _____ le ____ / ____ / ____

Le Photographe	Le Client	Le Client
Adam Josef Lankamer		
_____	_____	_____

Annexe A — Détails de la réservation

Date du mariage	
Lieu et adresse de la cérémonie	
Lieu et adresse de la réception (s'ils diffèrent)	
Lieu(x) de préparation	
Heure de début / de fin de la couverture	
Formule	☐ Elopement — 2 heures, 200 photographies, 599 € ☐ Demi-journée — 6 heures, 400 photographies, 1 299 € ☐ Journée complète — 10 heures, 600 photographies, 1 999 €
Heures supplémentaires réservées à l'avance	_____ × 250 €
Options (séance couple 299 €, autres)	
Déplacement au-delà de 100 km (1 € par km, à l'aller comme au retour) / nuitée si nécessaire	€
Prix total	€ (TVA espagnole (IVA) de 21 % incluse)
Paiement de réservation (30 %)	€ — exigible dans les 72 heures suivant la signature
Solde (70 %)	€ — exigible au plus tard le ____ / ____ / ____
Paiement	Bizum ou carte (lien Stripe) : coordonnées envoyées avec chaque facture. Virement bancaire — titulaire du compte : Adam Josef Lankamer

	Banque : Caja Rural, Granada IBAN : ES61 3023 0045 5974 5519 5607 SWIFT/BIC : BCOEESMM023 Référence : date du mariage + nom de famille
Langue(s) pour le jour J	☐ Anglais ☐ Français ☐ Polonais ☐ Russe
Personne de contact le jour J (nom, téléphone)	

Annexe B — Séances (couple, famille, portrait, voiture et boudoir)

Pour une séance photo en lieu et place d'un mariage, le présent contrat s'applique avec les modifications suivantes.

- **Paiement de réservation : 50 % du prix**, exigible dans les 72 heures suivant la signature ; **le solde le jour de la séance.**
- **En cas d'annulation par le Client** plus de 14 jours avant la séance, le Photographe conserve le paiement de réservation ; en cas d'annulation plus tardive, la totalité du prix. La clause 4.3 (annulation sans frais dans les 14 jours suivant la signature) reste applicable si la séance a lieu plus de 30 jours après l'annulation.
- **Changement de date** : un changement de date sans frais, si le Photographe est disponible à la nouvelle date.
- **Livraison** : 100 photographies retouchées individuellement dans un délai de 7 jours, dans une galerie en ligne.
- **Séances boudoir** : la galerie est privée et protégée par un mot de passe, et la clause 11.1 ne s'applique pas : aucune photographie n'est publiée, sous quelque forme que ce soit, sans le consentement écrit distinct du Client pour chaque photographie.
- **Séances automobiles** : en complément de la clause 10.2, le Client peut utiliser les photographies dans une annonce de vente du véhicule.